

*Lettre d'information du Pôle d'information et de conseil  
sur la conception différenciée des espaces verts*

**Agenda :**

**- 30 novembre : 11èmes assises nationales des Villes et Villages Fleuris**

Palais des Congrès de Vichy. Organisé par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris.  
Cet événement a lieu tous les deux ans dans une ville labellisée Quatre Fleurs et offre l'occasion aux élus, responsables des services techniques ou environnement, et acteurs du tourisme d'échanger leurs expériences et de mettre en commun leur savoir faire.

Info : <http://www.villes-et-villages-fleuris.com/leconcours/Assises/programme.htm>

**- 05 décembre : Huitième Conférence Internationale sur les Maladies des Plantes**

Centre International de Congrès de Tours, organisée par l'AFPP.

Info : <http://www.afpp.net/calendrier.htm>

**- Du 23 au 25 janvier 2007 : Urbest**

Salon professionnel pour l'espace public et l'urbanisme

METZ (France) - Site du Parc des expositions

Info : <http://www.salons-urbest.com/>

**Liens internet :**

- <http://www.criemouscron.be/poleGD> : le site du pôle d'information et de conseil sur la conception différenciée des espaces verts est mis à jour. Vous y retrouvez toutes les informations concernant la journée d'information du 12 septembre 2006, le rôle du pôle, des liens internet,...

- <http://www.observatoire-pesticides.gouv.fr/> : site français de l'observatoire des résidus de pesticides dont les missions visent à :

- rassembler, en vue de leur valorisation, les informations et résultats des contrôles et mesures de résidus de pesticides dans différents milieux et produits consommés par l'homme,
- organiser l'exploitation des données existantes pour estimer les niveaux d'exposition des populations aux pesticides,
- identifier les actions de progrès pouvant être mises en place sur les systèmes d'information et notamment la nature et le format des données collectées.

- <http://www.sinnoveg.com/> : structure commerciale qui propose des concepts de barrières végétales.

**Bibliographie :**

- Le conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement de la Vendée a édité un « **Guide méthodologique de la gestion différenciée** ». Il est disponible sur

<http://www.caue85.com/publications/environnement.asp>

- La Mission Bassin Minier Nord Pas de Calais a réalisé un cahier sur « **La gestion différenciée des espaces ou comment accompagner la réalisation de la trame verte ?** ».

Pour tous renseignements :

Mission Bassin Minier Nord Pas de Calais

rue du Trottoir – BP 16 62590 Oignies (F)

Tél : 0033 3 21 08 72 72 – Fax : 0033 3 21 08 72 70 - e-mail : [accueil@missionbassinminier.org](mailto:accueil@missionbassinminier.org)

- Le Conseil Général – Département du Nord a édité une brochure sur « **La gestion des espaces verts naturels. Une méthodologie et des outils adaptés** ».

Pour tous renseignements :

Département du Nord

Direction du Sport, du Tourisme et des Espaces Naturels. Service Espaces Naturels Sensibles.

51, rue Gustave Delory – 59047 Lille Cedex

Tél : 0033 3 20 63 57 55 – Fax : 0033 3 20 13 44 85 - e-mail : [dsten-sen@cg58.fr](mailto:dsten-sen@cg58.fr)

- Réalisation d'une brochure sur « **l'Aménagement écologique et gestion différenciée du Syndival sur le parc paysager d'activités de Landacres** » par Syndival.

Pour plus d'informations :

SYNDIVAL

3, Boulevard du Bassin Napoléon BP 778 - 62327 Boulogne-sur-Mer Cedex

Tél : 0033 3 21 99 44 44 – Fax : 0033 3 21 99 44 45 - Site Internet : [www.syndival.com](http://www.syndival.com)

- Le CAUE du Nord pas de Calais vient de publier deux documents sur l'aménagement de parcs d'activités « **De la zone au parc d'activité. Création** » et « **De la zone au parc d'activité. Requalification** ».

- Dossier sur « **Le contrôle de la végétation dans les installations ferroviaires** » :

<http://www.umwelt-schweiz.ch/herbizid/fr/literatur/index.html>. Ce document date déjà de 2001. Il apporte une réflexion très intéressante sur la gestion et l'aménagement des voies de chemin de fer.

### Divers :

- Label « Espaces verts Urbains Écologiques » pour 16 parcs de la ville de Paris. Les 16 parcs sont en **zéro phyto** (sans surcoût !) :

« **Des jardins 100% écologiques** » (Source : <http://www.paris.fr>)

Dans la droite ligne de ses objectifs environnementaux, La Ville de Paris a entrepris de moderniser la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts en développant un projet de mise en œuvre d'une gestion écologique de ses espaces verts. Une action reconnue et « récompensée ».



Depuis 2001, la Ville s'est engagée dans une démarche de développement durable. Celle-ci s'est formalisée notamment par la signature de la charte d'Aalborg des villes européennes, de la charte régionale de la biodiversité et des milieux humides, des chartes d'aménagement durables des bois et, actuellement, par la conduite d'un Agenda 21 « local », programme d'actions pour atteindre les objectifs de développement durable : efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement.

**Le projet de gestion environnementale des espaces verts répond à plusieurs objectifs, dont :**

- la réduction des nuisances (atmosphériques, sonores...) et des risques (pollution sol, eau...),
- l'économie des ressources naturelles non renouvelables,
- le développement de la faune, de la flore et de la biodiversité

Sa mise en œuvre implique la définition d'actions d'amélioration qui visent à modifier les pratiques quotidiennes notamment lors de l'entretien des espaces verts : diminution de l'utilisation de traitements chimiques de soin aux végétaux et mise en place de méthodes alternatives comme la lutte biologique et de la lutte intégrée, mise en place d'une gestion différenciée des espaces (sous-bois, prairie, pelouse...), limitation des consommations d'eau, d'énergie, développement de la biodiversité, ....

La gestion environnementale concerne l'ensemble des activités de tous les services dans une démarche collective de performances environnementales et d'amélioration continue. Par l'implication de la totalité des agents de la Directions des Parcs, Jardins et Espaces Verts, elle permet d'échanger et de transmettre les savoirs faire et les bonnes pratiques, d'année en année.

La reconnaissance de la grande qualité écologique de certains espaces verts permet de valoriser la qualité d'accueil et d'entretien dans ces espaces. La Ville a donc souhaité disposer d'un regard extérieur permettant d'évaluer – à une étape intermédiaire du projet - la qualité des changements mis en place et les adaptations nécessaires à la poursuite du processus. C'est pourquoi elle a fait appel à la société Ecocert - 1er certificateur des produits biologiques du commerce - qui a conçu un label « Espaces verts Urbains Ecologiques ». Au vu du niveau d'exigence élevé et de la qualité de ce label, la Ville a souhaité tester les nouveaux modes d'entretien de ses espaces verts. Paris a donc fait procéder à l'audit d'un premier panel de 36 jardins, parcs et squares de tailles, localisations et de natures très variées afin d'étudier leur conformité avec ce label.

Cette conformité est formalisée par une attestation « espace vert urbain écologique » qui est délivrée à la suite d'audits réalisés par la société EcoCert®, lorsque les critères du référentiel « espace vert urbain écologique » sont respectés.

### **Les critères du label "Espaces verts Urbains Ecologiques"**

La conformité au label est formalisée par une attestation « espace vert urbain écologique » qui est délivrée à la suite d'audits réalisés par la société EcoCert®, lorsque les critères du label « espace vert urbain écologique » sont respectés.

Les critères d'un espace vert urbain écologique portent notamment sur : la gestion économe de la ressource en eau (récupération d'eau de pluie, Méthode d'Irrigation raisonnée, recyclage des lacs et rivière, ....) et la valorisation des effluents si possible ;

- le suivi de la qualité du sol ;
- la présence d'une diversité floristique et faunistique révélatrice d'une bonne qualité du milieu et de la variété des habitats ;
- la plantation de végétaux nécessitant peu d'entretien et sans OGM ;
- la majoritaire végétalisation du site (60%) par rapport aux allées, bâtiments et aires de jeux ;
- la gestion des déchets verts (marché de collecte et compostage, compostage local...) et la réutilisation de matières et matériaux sur place ;
- la mise en place de la collecte sélective à disposition du public ;
- la limitation des nuisances sonores d'entretien par une optimisation de l'organisation du travail et des nuisances sonores extérieures relativement réduites ;
- la maîtrise des consommations énergétiques et la mise en place d'un programme d'introduction d'énergies renouvelables ;
- des produits plus respectueux de l'environnement : proscription des engrais minéraux de synthèse et des pesticides non autorisés en agriculture biologique, pas de bois traité, produits d'entretien biodégradables (« Espaces verts parisiens : l'environnement préservé ») ;

- le soin aux végétaux par la lutte intégrée ou lutte biologique (« Espaces verts parisiens : l'environnement préservé ») ;
- le respect de l'environnement par les usagers (maîtrise de l'animal domestique, sensibilisations des usagers et des agents...) ;
- la mise en place d'une gestion adaptée à l'usage de l'espace par la population ;
- la conception / création des espaces verts intégrant un volet environnemental dans les concours, une étude d'impacts préalable, une qualité environnementale des parties bâties, une limitation des impacts chantiers...

Un audit de vérification est programmé annuellement afin de pérenniser l'attestation et de s'assurer du respect à long terme des critères de la gestion écologique, pointer les progrès à réaliser, ou de la retirer si la gestion est moins respectueuse de l'environnement.

**Au total, ce sont 16 espaces verts qui ont été labellisés, et d'autres suivront :**

- le square du Temple (3ème)

Rue du Temple, rue de Bretagne, rue Perré, rue Spuller – métro Temple, Arts et Métiers

- le square des Arènes de Lutèce et Capitan (5ème)

rue des Arènes, rue de Navarre, rue Monge – métro Place Monge

- le jardin Salomon de Rothschild (8ème)

Place Georges Guillaumin - métro Georges V, Charles de Gaulle-Etoile

- le square Villemin (10ème)

Avenue de Verdun, rue des Récollets, quai de Valmy – métro Gare de l'Est

- le jardin Juliette-Dodu (10ème)

Rue Juliette Dodu – métro Colonel Fabien

- le jardin Louis-Majorelle (11ème)

29, Saint-Bernard, 24-30 rue de la Forge-Royale – métro Faidherbe-Chaligny

- le square Maurice-Gardette (11ème)

Rue la charrière, rue Rochebrune, rue Général-Guilhem, rue du Général-Blaise  
métro Saint-Ambroise /Voltaire/St Maur

- le square Chanoine-Viollet (14ème)

Angle rues Olivier-Noyer et Hippolyte-Mainderon - métro Pernety, Plaisance

- le square Louis- Violet, (15ème)

Place Viollet – métro Félix Faure, Commerce

- le parc de Passy (16ème)

Avenue du parc de Passy – métro Passy

- le jardin Claire-Motte (17ème)

Rue Marguerite-Long métro Pereire-Levallois

- le square des Batignolles (17ème)

Place Charles-Fillion, rue Cardinet – métro Brochant

- le Jardin Sauvage Saint-Vincent (18ème)

Rue Saint-Vincent - métro Lamarck-Caulaincourt

- le jardin Claude-Bernard (19ème)

Boulevard MacDonald, rue Jacques-Duchesne – métro Emile-Bollaert

- le parc de Belleville (20ème)

Rue des Couronnes, rue Piat, rue Julien-Lacroix – métro Couronnes

- le jardin Naturel (20ème).

120, rue de la Réunion – métro Alexandre-Dumas, Buzenval, Maraichers

En plus de ces 16 espaces verts, 6 d'entre eux doivent mettre en place des actions d'améliorations spécifiques de détail avant de pouvoir être labellisés prochainement.

Alors que la mise en place de la gestion environnementale de la Ville de Paris dans ses parcs et jardins est en cours, ces résultats indiquent que plus de la moitié des jardins audités présente une très bonne qualité écologique.